

## MAIRIE DE LOCMIQUÉLIC

### ARRETE POUR TRAVAUX

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUÉLIC,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

**Vu** le Code des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/1

**Vu la** loi du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**Considérant** la nécessité de règlementer la circulation et le stationnement au droit du chantier situé Rue de la Mairie,

### ARRÊTONS

#### Article 1 :

A compter du 25 mai 2026 et jusqu'à la fin des travaux, la circulation est alternée et le stationnement interdit au droit du chantier dans la rue de la Mairie.

#### Article 2 :

Mise en place de la signalisation et des déviations par l'entreprise intervenante. SAUR

#### Article 3 :

La Gendarmerie et la police municipale sont chargées, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LOCMIQUÉLIC, le 07 mai 2026

Monsieur le Maire,

Eric PATUREL.

